



Covid-19 L'occasion d'adapter ses conditions générales ?

Benoît Kohl

Professeur ordinaire Uliège
Avocat

1. En l'absence de clause :

- Identification préalable du droit applicable (ici : droit belge)
- La force majeure
 - Notion de force majeure
 - Incidence de la force majeure
- La théorie de l'imprévision
 - Notion de circonstances imprévisibles
 - Rejet en principe de la théorie de l'imprévision
 - Admission timide par la Cour de cassation (Vente internationale – Unidroit)
 - Réforme du Code civil (proposition de loi)

2. Prévoir des clauses adéquates dans son contrat :

- A. Clause de force majeure
 - Evénements qualifiant de force majeure
 - Procédure à respecter et conséquences en cas de non respect de la force majeure
 - Indemnisation des conséquences de la force majeure

2. Prévoir des clauses adéquates dans son contrat :

- B. Clause de hardship
 - Conséquences de l'imprévision
 - Changement significatif de circonstances
 - Absence d'imputabilité
 - Conséquence : obligation de renégociation ?
 - => Fixation de nouvelles conditions par un tiers ?
 - => Révision du contrat par le juge ou l'arbitre ?
 - => Résiliation du contrat ?

2. Prévoir des clauses adéquates dans son contrat :

- C. Clause de règlement des litiges
 - CCI ou CEPANI ?
 - Règlement d'adaptation des contrats... particulièrement adapté
 - Règlement de médiation
 - Règlement d'arbitrage : avantages de l'arbitrage (
 - => **clauses types : www.cepani.be**

QUESTIONS ?

benoit.kohl@uliege.be

benoit.kohl@stibbe.com



LIÈGE université

**Droit, Science Politique
& Criminologie**